

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**PROCES-VERBAL**  
**de la séance du 30 octobre 2006**

**Présents**

Erhard FRIEDBERG, Bruno MAQUART, François-Xavier PRIOLLAUD, François RACHLINE.  
 Rémi BENSOUSSAN, Jean-Baptiste PREVOST, Coline VINCHON, Charlotte CAVAILLE, Stanislav KUBACEK, Alexandru BARBIERU, Frédéric BEN HAIM, Carl BOUSSIER.  
 Pascale LECLERCQ.  
 Jean-Emmanuel COMBES, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, René REMOND (départ à 10h05 procuration à Michel PEBEREAU).

**Absents ou excusés**

Jean-Jacques GABAS (procuration à François RACHLINE), Emmanuel GOLDSTEIN (procuration à François RACHLINE), Patrice-Michel LANGLUME, Isabelle MARIANI (procuration à François-Xavier PRIOLLAUD).  
 Jean-Marie ALLIAUME, Samia KHELIFI.  
 Marie-Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU), Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY, Jean-François SIRINELLI (procuration à Erhard FRIEDBERG), Annie THOMAS (procuration à Michel PEBEREAU).

**Assistaient à la réunion**

Richard DESCOINGS	directeur,
Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Nadia MARIK	directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,
Gaëlle COUTANT	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
Estelle FRISQUET	directrice de la communication,
Alexia de MONTERNO	directrice adjointe des études et de la scolarité,
Stéphane AUZANNEAU	directeur adjoint des études et de la scolarité,
Cédric PRUNIER	directeur des 1ers cycles,
Cyril DELHAY	chargé de mission à la direction des études et de la scolarité,
Hakim HALLOUCH	chargé de mission à la direction des études et de la scolarité,
Alessia LEFEBURE	directrice du centre Asie,
Isabelle HOMONT	assistante de Laurent BIGORGNE,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur.

\*\*\*\*

- |      |   |       |
|------|---|-------|
| I.   | Bilan et conventionnement de nouveaux établissements dans le cadre des Conventions Education Prioritaire. | p. 2  |
| II.  | Bilan de l'année universitaire 2005-2006.   | p. 6  |
| III. | Partenariats internationaux.  | p. 15 |
| IV.  | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 26 juin 2006.  | p. 16 |
| V.   | Echange d'informations sur des questions diverses.  | p. 16 |

## CONSEIL DE DIRECTION

### PROCES-VERBAL

#### DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE 2006

La séance est ouverte à 8h30 sous la présidence de Michel Pébereau. Il indique qu'il a reçu les lettres de démission de Virginie Battu et de Pascal Achard, tous deux élus de l'UNEF. Ils seront remplacés au sein du Conseil respectivement par Rémi Bensoussan et Charlotte Cavaillé. En outre, à la suite de quatre démissions successives au sein de l'UNI, le syndicat sera désormais représenté au sein du Conseil de Direction par Carl Boussier.

#### **I. BILAN ET CONVENTIONNEMENT DE NOUVEAUX ETABLISSEMENTS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS EDUCATION PRIORITAIRE**

##### *a) Exposé :*

Cyril DELHAY indique qu'en juillet 2006, Sciences Po a procédé à la sixième procédure d'admission par la voie des CEP. 75 candidats ont été admis à l'issue de cette procédure de sélection, ce qui porte à 264 le nombre total d'étudiants entrés dans le cadre de ce dispositif depuis 2001. L'année 2006 a également vu la sortie de la première promotion de diplômés entrés dans le cadre des CEP : ils étaient 17 en 2001 et 13 sur 15 ont obtenu leur diplôme en juillet. Trois d'entre eux ont même signé un contrat d'embauche en CDI un mois avant d'obtenir leur diplôme, ce qui suggère qu'ils n'ont pas eu plus de difficultés que les autres à se positionner sur le marché du travail. Un autre signe de la pérennisation et de l'amplification du dispositif est le nombre de lycées candidats à ce type de partenariat avec Sciences Po. Cette année, 15 d'entre eux souhaitent rejoindre le dispositif CEP. Cela a permis d'ouvrir le dispositif à de nouvelles académies, notamment Rouen et Amiens, et d'étendre les conventions aux territoires d'outre-mer ainsi que l'avait souhaité le Conseil l'an dernier. Les académies de Martinique et de Guyane vont donc rejoindre le dispositif CEP. Sciences Po poursuit également le programme en Seine-Saint-Denis dans des lycées pour qui il peut être crucial de rejoindre ce dispositif, notamment les deux lycées de Clichy-sous-Bois et le lycée d'Aubervilliers. Cette ampleur nouvelle est due à la demande des lycées pour lesquels le programme des CEP apparaît de plus en plus comme un pivot du projet d'établissement. Cette amplification intervient aussi au moment où le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Promotion de l'égalité des chances ont à cœur de soutenir très concrètement Sciences Po dans son initiative. C'est ainsi qu'au printemps 2006, Sciences Po a pu répondre à l'appel à projets sur l'égalité des chances et a obtenu 160 000 euros lui permettant de continuer à développer des initiatives telles que celle des CEP.

##### *b) Questions et observations :*

Rémi BENSOUSSAN indique que les élus de l'UNEF sont très satisfaits de l'extension des CEP, notamment aux lycées d'outre-mer, qui apportent une véritable richesse culturelle à Sciences Po. L'UNEF considère toutefois que le dispositif CEP a vocation à s'élargir à tous les lycées de ZEP, ou au moins au plus grand nombre de lycées possible, pour que cette procédure d'entrée soit plus légitime et permette une véritable égalité des chances. Plus largement, la démocratisation de l'accès à Sciences Po ne peut pas se faire que par cette extension des CEP. Il faut aussi mener une réflexion plus générale sur la façon dont on envisage de démocratiser l'Institut, notamment par la réforme du concours d'entrée à bac+0 et bac+1, à laquelle l'UNEF tient beaucoup. Cette réforme est la véritable clé d'une plus forte démocratisation de Sciences Po et d'une plus grande diversité sociale.

Coline VINCHON présente la liste des propositions que l'UNEF aimerait voir mises en œuvre pour cette réforme du concours d'entrée. Elle souhaite d'abord que l'on effectue une étude évaluant

l'impact de l'oral d'admission en 2<sup>ème</sup> année sur la composition sociale des étudiants admis. Il lui semble également nécessaire de lutter contre l'autocensure des étudiants d'origine défavorisée ; pour cela, l'UNEF propose que l'inscription au concours soit gratuite, tout comme la préparation en ligne, et que l'on crée des centres d'examen en province, par exemple dans les cycles délocalisés. L'UNEF souhaite également que l'on donne des informations précises sur le concours et sur Sciences Po à tous les lycées de France. Enfin, l'UNEF souhaite que le concours d'entrée lui-même soit réformé et a réfléchi à plusieurs propositions, notamment l'introduction d'un programme en histoire et en culture générale et la révision des critères de notation. L'UNEF pense que toutes ces mesures devraient être prises en association avec l'avancement du concours à la fin du mois de juin. Elle aimerait connaître l'avis de la direction sur ces différents points et demande s'il est possible de mettre en place un groupe de travail et de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil de Direction.

Stanislav KUBACEK indique qu'Interzaide-Fac Verte soutient le dispositif CEP depuis sa création. Il demande à Richard Descoings de préciser sa vision sur les quatre ou cinq prochaines années en ce qui concerne le développement des partenariats avec les lycées de ZEP. Cela devait être une mesure d'exception pour favoriser l'entrée de lycéens défavorisés, mais c'est en train de devenir un deuxième concours à côté du concours normal. Il souhaite donc savoir ce qui est prévu à l'avenir.

Richard DESCOINGS répond aux élus de l'UNEF qu'il souhaite depuis un moment que l'on réfléchisse à l'instauration d'un oral pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année. Mais comme l'a souligné Coline Vinchon, il faut une réflexion globale. Si on veut que le Conseil de Direction instaure un oral, il faudra en effet modifier la carte des épreuves d'entrée en 1<sup>ère</sup> année, tout simplement pour des raisons pragmatiques : il est extrêmement difficile à la fois d'utiliser l'ensemble de l'année universitaire pour la formation et d'avoir un examen d'entrée en 1<sup>ère</sup> année qui reste calé entre la fin du mois d'août et le début du mois de septembre. Sciences Po demande à l'équipe de correcteurs réunis par l'Inspection générale de l'Education nationale de corriger très vite les copies pour avoir les résultats fin septembre, mais avec ce calendrier, il est très compliqué d'organiser un oral. On sait par ailleurs toutes les difficultés que cela crée pour les candidats reçus, puisqu'il y a très peu de temps entre la date à laquelle ils apprennent qu'ils sont reçus et la date de début des cours. Laurent Bigorgne et son équipe ont commencé à réfléchir sur cette question et il est entendu qu'un groupe de travail sera mis en place. Il ne sait pas si cela pourra être prêt pour le prochain Conseil de Direction, mais ce point sera mis à l'ordre du jour le plus rapidement possible - si ce n'est pour le Conseil de Direction de novembre, ce sera pour celui de décembre. Ce sont des questions qu'il faudra peser au trebuchet, parce qu'elles auront des conséquences non seulement sur Sciences Po mais éventuellement sur d'autres segments de l'enseignement post-baccalauréat. En ce qui concerne la réforme à proprement parler et le développement d'épreuves à programmes, il rappelle que l'examen d'entrée en a déjà. Mais en 2000, lorsque deux chercheurs du Centre de Recherches politiques de Sciences Po avaient regardé le contenu des épreuves, tous avaient été surpris de ce que l'épreuve à programme qu'était l'épreuve d'histoire était finalement celle qui créait le plus de clivages. Richard Descoings précise qu'il ne s'oppose pas au fait d'étendre le système des programmes. Mais ce n'est sans doute pas la clé, ou l'unique clé, de la diversification. Dans le cadre de la réflexion qu'il convient de tenir, il se demande dans quelle mesure il ne faudrait pas caler un peu mieux les épreuves de l'examen sur le baccalauréat général et sur ses différentes filières. Par exemple, lorsque des bacheliers ont 6 à 8 heures d'histoire par semaine en filière L et 2 heures en filière S, sont-ils vraiment à égalité devant une épreuve aux sujets uniques pour l'ensemble des bacheliers ? A l'inverse, aucune des épreuves de l'examen d'entrée à Sciences Po ne permet à des jeunes gens qui ont suivi la filière scientifique de manifester leurs compétences dans le domaine scientifique. Ne faudrait-il pas, via un système d'options, faire en sorte que les épreuves soient plus en phase avec les trois filières du baccalauréat général ? Il est important de réfléchir assez rapidement sur toutes ces questions. Le Conseil a déjà commencé à le faire et Richard Descoings tient à saluer le travail qui a été réalisé sur ce point comme sur d'autres par les élus étudiants. Il propose de revenir vers le Conseil avec des éléments concrets. Par ailleurs, il ne souhaite pas revenir sur le débat sur la gratuité. Le Conseil connaît déjà les positions respectives de la direction et de l'UNEF sur ce point.

En ce qui concerne les prévisions à cinq ans sur les CEP, il rappelle qu'au moment où on avait lancé cette nouvelle procédure de sélection, il y avait en France 44 lycées classés en ZEP. Il ne sait pas si la carte des ZEP a été modifiée depuis, mais avec 50 lycées partenaires, Sciences Po n'est sans doute pas très loin de la généralisation à ces lycées, avec toute la prudence qui s'impose : on sait que dans

certaines académies, les rectorats et les chefs d'établissements n'ont pas souhaité recevoir le label ZEP. On sait aussi qu'en 1999, le nombre d'établissements classés en ZEP a été doublé, ce qui veut dire que la catégorie que constituent ces établissements a toujours été plus hétérogène qu'elle ne l'était sous l'empire de la circulaire Savary. Ce n'est pas parce qu'on a 50 lycées partenaires que cela correspond aux besoins sur l'ensemble du territoire. Quand à savoir si ce dispositif devient un second concours, pourquoi pas ? Le recrutement à l'ENA repose sur trois concours qui s'adressent à trois catégories de candidats possibles. Il est d'ailleurs assez heureux que des membres du Conseil de Direction pensent aujourd'hui que le nombre d'élèves entrés par les CEP est très important. Il y cinq ou six ans, certains parlaient de cosmétique, de communication, de strass et paillettes à propos de cette réforme. Il est vrai que Sciences Po a recruté cette année 75 élèves par cette sélection, ce qui n'est pas négligeable sur une promotion de 1<sup>ère</sup> année de 550 élèves. Cela commence à devenir une proportion qui a du sens. Il ajoute qu'il y a une autre voie de sélection, qui est la sélection par l'Inspection générale de l'Education nationale de candidats qui présentent un dossier de candidature au titre de la mention très bien. En 2006, un millier de bacheliers ayant obtenu la mention très bien ont demandé à entrer à Sciences Po. Il faut des instruments d'admission variés si on veut avoir un corps étudiant varié. Il se souvient aussi que certains craignaient que la procédure d'admission CEP fasse baisser le niveau de Sciences Po. Il n'a pas le sentiment que la diversification fasse baisser le niveau, ou en tout cas fasse baisser le niveau d'attraction de Sciences Po. Six ans après le lancement de cette expérimentation, il est intéressant de pouvoir répondre concrètement à un certain nombre de questions qui avaient été posées lors de la présentation de ce projet.

Il répond à Stanislav Kubacek que le fait de se projeter à cinq ans est un exercice de prospective à la fois indispensable et aléatoire. Qui eût dit, en 2000-2001, que les lignes allaient bouger à ce point ? En 2000-2001, parmi les arguments avancés à l'encontre du système de sélection CEP, il y avait l'idée des quotas, utilisée comme repoussoir. Sciences Po avait été accusé de préparer un système de quotas, alors que c'est quelque chose que l'Institut a toujours refusé. Richard Descoings constate avec intérêt que le parti socialiste a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi prévoyant des quotas pour l'accès aux classes préparatoires. Il ne sait pas si c'est une bonne ou une mauvaise chose, mais il constate que les lignes ont bougé. Le chef de l'Etat, à l'occasion de ses vœux de fin d'année 2005, avait également proposé un système de quotas. D'autres lignes ont bougé : il fallait et il faut encore une mobilisation générale pour aller vers plus de réalité dans l'organisation de l'égalité des chances. Or cette mobilisation devient aujourd'hui une réalité. Louis Schweitzer a présidé un jury pour attribuer des fonds qui ont été prévus par le ministre en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour les universités qui souhaitaient améliorer l'accueil et l'accompagnement de leurs étudiants en 1<sup>ère</sup> année. La Charte de la diversité qui a été signée avec la Conférence des présidents d'universités et la Conférence des grandes écoles est un autre signe de cette mobilisation. On n'en est qu'au début, d'abord parce que pour beaucoup de ces éléments, il faudra passer de l'impulsion de la décision à la mise en œuvre et à l'effectivité des actions. Mais on peut dire aujourd'hui que toutes les institutions d'enseignement supérieur ont pris conscience de la richesse que constitue la diversité du corps étudiant et de la nécessité si on veut assurer cette diversité d'informer et d'accompagner les étudiants qui le nécessitent le plus. Cela vaut effectivement pour l'ensemble des lycées.

Le fait qu'il y ait autant de candidatures venant de lycées situés sur l'ensemble du territoire de la République montre que le mouvement a été approprié par les équipes enseignantes et les équipes de direction des lycées. Richard Descoings pense que l'avenir réside dans un travail en commun entre ces établissements d'enseignement secondaire et les établissements d'enseignement supérieur. Ce sera quelque chose de nouveau. Jusqu'à présent, il y avait une forte coupure entre ces deux niveaux d'enseignement. Certaines grandes écoles allaient faire ce qu'on appelle de la retape dans certains lycées, mais c'étaient toujours les mêmes grandes écoles et les mêmes lycées. Il faut que l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, qu'il s'agisse d'universités ou de grandes écoles, fassent de l'information précoce auprès des lycéens. Richard Descoings a rencontré récemment le président sortant de l'université de Paris 8-Saint-Denis, qui est chargé d'une mission interministérielle pour la création d'un service public de l'orientation, et lui a dit que Sciences Po était à sa disposition pour participer à la réflexion sur les formes nouvelles qui viendraient en appui aux conseillers d'orientation et aux psychologues des lycées. L'expérience pilote que mène Sciences Po en Seine-Saint-Denis est une façon très importante de faire de l'information et de l'orientation, non seulement parce que huit universités et grandes écoles ont accepté de former un consortium, mais aussi parce que 18 entreprises

sont également partie prenante au projet. Il y a huit jours, Richard Descoings a accueilli à Sciences Po une cinquantaine de personnes, les uns représentant les lycées et les autres représentant les entreprises. Très concrètement, il y a eu une discussion pour voir ce que les entreprises pouvaient faire pour ces lycées dès la classe de seconde. Ce qui est intéressant dans cette affaire, c'est l'association entre corps enseignant, équipes de direction, établissements d'enseignement supérieur et entreprises. Ce multi-partenariat est conscient du fait que la précocité de l'information est essentielle. Il est un peu tard, au milieu de la terminale, pour faire des présentations au moment où les lycéens pensent essentiellement au bac. A un horizon de cinq ou six ans, Richard Descoings espère que cette procédure sera maintenue. Il s'agit d'un investissement majeur qui est fait dans le secteur éducatif et tout effort dans le système éducatif doit être durable. Une des plus grandes difficultés que l'on rencontre dans la gestion des systèmes éducatifs est l'existence de réformes multiples qui se suivent très rapidement dans le temps sans avoir en réalité la possibilité d'être mises en œuvre et évaluées. Il faut de la stabilité et de la permanence, y compris dans l'expérimentation. Cyril Delhay a rappelé tout à l'heure que ce n'est qu'en juillet 2006 que les premiers élèves entrés par cette procédure ont obtenu le diplôme de Sciences Po. Si on veut faire une évaluation sérieuse, notamment en ce qui concerne l'entrée sur le marché du travail ou les résultats aux concours administratifs, il faut plusieurs cohortes de diplômés. Sciences Po a lancé un mouvement qui devient assez général aujourd'hui, chaque établissement poursuivant l'objectif avec ses méthodes. L'essentiel est que l'on parvienne à cet objectif.

Frédéric BEN HAIM revient sur le fait que les conventions ZEP ont joué un rôle d'innovation dans l'enseignement supérieur français. Il demande ce qu'il en est de la coopération entre établissements d'enseignement supérieur, notamment entre les grandes écoles et les universités, dans ce mouvement de promotion de la diversité. Par ailleurs, il revient sur la question des droits d'inscription au concours d'entrée. Les boursiers en sont exonérés. Il demande quel est le pourcentage de candidats exonérés et pense qu'il serait bien de mieux communiquer sur ce point en direction de tous ceux qui souhaitent passer le concours.

Jean-Baptiste PREVOST remercie le directeur pour son intervention et notamment pour la prise en compte des propositions avancées par l'UNEF sur la réforme du concours. Il souhaite revenir sur la logique globale de ces conventions. C'est un processus qui a pris de l'ampleur en quelques années, ce qui est une bonne chose. L'UNEF n'était pas de ceux qui craignaient que le niveau baisse ou que cette procédure soit un danger pour Sciences Po, mais pensait et continue à penser que cela ne peut être qu'un facteur déclenchant d'une dynamique, mais qui ne pourrait pas être à lui seul suffisant pour parvenir à la démocratisation aboutie du recrutement. On le voit dans les chiffres : même si les CEP ont pris de l'ampleur et si la diversité à Sciences Po s'est développée, il est nécessaire aujourd'hui de passer à une étape supérieure pour que le recrutement social à Sciences Po soit en phase avec la sociologie de la population française. Par ailleurs, dans le dossier envoyé aux membres du Conseil de Direction, les votes des Conseils d'Administration des lycées ne sont pas indiqués cette année. Il demande si c'est un oubli. C'était un élément intéressant d'appréciation du positionnement de ces lycées par rapport à la procédure CEP.

Cyril DELHAY répond que la quasi totalité de ces établissements ont voté oui à l'unanimité.

Richard DESCOINGS rappelle que les boursiers sont exonérés à 100% des droits d'inscription au concours.

Frédéric BEN HAIM répond qu'il le sait. Il voulait savoir quels étaient les statistiques sur le pourcentage de candidats exonérés.

Richard DESCOINGS répond qu'il lui donnera ces informations au prochain Conseil. Plus globalement, il rappelle que Sciences Po compte aujourd'hui 685 élèves boursiers. Le nombre de boursiers à Sciences Po a augmenté d'un tiers entre 2005 et 2006. La dynamique dont il parlait est effectivement à l'œuvre et elle ne passe pas seulement par les CEP.

Michel PEBEREAU le remercie. En ce qui concerne l'information dans les lycées, il est très important que d'autres établissements d'enseignement supérieur s'engagent dans cette voie, même si cela n'est bien sûr pas de la responsabilité de Sciences Po. Il serait fâcheux que Sciences Po soit seul à informer les lycéens à partir de la classe de seconde, ce qui aurait comme résultat que les étudiants s'orienteraient vers cette voie de façon privilégiée par rapport à d'autres. Sur le plan du développement de la France, il est important par exemple que les filières scientifiques continuent à

attirer de bons étudiants. Le fait qu'ils s'orientent massivement vers Sciences Po au détriment d'autres filières n'est souhaitable pour personne. C'est pourquoi le rôle des professeurs dans les lycées est très important. Il est essentiel de maintenir une action très forte du corps enseignant et de la direction des lycées sur ces questions d'orientation, pour qu'on n'oriente pas systématiquement vers une filière ou une autre, mais plutôt qu'on tienne compte des aptitudes et des qualités de chacun. Il n'y a heureusement pas qu'une voie d'excellence en France.

Il propose de passer au vote et lit la liste des lycées avec lesquelles Sciences Po veut passer une convention cette année : le lycée polyvalent Berthène Juminer à Saint-Laurent du Maroni (97), le lycée polyvalent Saint-Laurent II à Saint-Laurent du Maroni (97), le lycée polyvalent de Nord Atlantique à Sainte Marie (97), le lycée Joseph Gaillard en Martinique (97), le lycée Val de Seine au Grand Quevilly (76), le lycée Robert Schuman au Havre (76), le lycée Jules Uhry à Creil (60), le lycée et collège Henri Wallon à Aubervilliers(93), le lycée Suger à Saint-Denis (93), le lycée Alfred Nobel à Clichy-sous-Bois (93), le lycée W.A. Mozart au Blanc-Mesnil (93), le lycée Fernand Darchicourt à Henin Beaumont (62), la cité scolaire Emile Zola à Wattrelos (59), le lycée Charles Deulin à Conde-sur-l'Escaut (59) et le lycée du Noorderover à Grande-Synthe (59).

c) *Vote :*

La résolution autorisant le directeur à conclure des conventions de partenariat avec 15 lycées dans le cadre de la procédure Conventions d'éducation prioritaire est votée à l'unanimité moins une abstention.

## **II. BILAN DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2005-2006**

a) *Exposé :*

Laurent BIGORGNE remercie le Conseil de Direction et la Commission paritaire pour le travail qu'ils ont fait et continuent à faire sur les réformes pédagogiques de l'Institut. Ce bilan, qui se veut un tableau de bord de l'année 2005-2006, sera nécessairement incomplet. Il a choisi d'y adjoindre des bilans que le Conseil connaît déjà : le bilan de l'aide sociale, le bilan de Sciences Po Avenir et le bilan de la préparation aux concours administratifs. Il cherchera dans les mois à venir à améliorer ce document de référence pour proposer au Conseil un tableau de bord le plus complet possible.

Il présente d'abord le bilan du 1<sup>er</sup> cycle, en soulignant trois aspects essentiels. Le premier est la poursuite de l'élargissement de la formation internationale. Sur le front des initiatives, on trouve l'ouverture du cycle de Menton, ainsi que l'ouverture d'un programme Asie au sein du 1<sup>er</sup> cycle de Paris proposant des enseignements de coréen, de japonais, de chinois et d'hindi. Ce programme Asie a rencontré une forte adhésion des étudiants, puisque plus de 70 se sont inscrits lors du lancement de cette initiative. En 2005-2006, Sciences Po a également poursuivi la réflexion sur le lancement de programmes anglophones. Sciences Po doit encore progresser dans l'enseignement à la fois des langues étrangères et en langues étrangères. L'Institut y réussit très bien dans un certain nombre de programmes comme le *Master of Public Affairs*. Les 1<sup>ers</sup> cycles en régions constituent aussi des laboratoires particulièrement intéressants de ce que Sciences Po peut faire en termes d'enseignement des langues et d'acculturation. Mais il reste encore beaucoup à faire sur le campus de Paris, aussi bien en 1<sup>er</sup> cycle que dans les Masters.

Le deuxième front ouvert en 2005-2006, après de longues réflexions, est celui du mariage et de la double acculturation aux sciences sociales et aux sciences dites exactes, avec le double cursus lancé avec l'université Pierre-et-Marie-Curie l'an dernier, ainsi que la montée en puissance des enseignements consacrés aux enjeux scientifiques dans les cursus de 1<sup>er</sup> cycle à Paris. Il y a une prise de conscience de ce que demain, il faudra proposer aux étudiants des formations qui leur permettent de lire le monde à travers le prisme des sciences sociales tout en construisant une culture équilibrée qui ne fasse pas l'impasse des mathématiques, de l'informatique, de la physique, de la chimie ou de la biologie.

Le troisième point important pour les 1<sup>ers</sup> cycles est le renforcement de l'enseignement du droit. On assiste à la montée en 1<sup>er</sup> cycle d'enseignements de grande qualité, comme le cours d'introduction au

droit de Marie-Anne Frison-Roche, les deux cours du professeur Jamin sur la tradition juridique française et sur le droit des obligations ou le cours du professeur Xifaras sur le droit de la propriété. Le spectre de l'enseignement du droit en 1<sup>er</sup> cycle s'est considérablement élargi et il n'est plus cantonné au seul droit constitutionnel et aux institutions politiques. Cela permet aux étudiants de 1<sup>er</sup> cycle de prendre conscience que le droit privé existe et qu'il régit une part importante des rapports entre les individus, les entreprises et les organisations.

Pour le 1<sup>er</sup> cycle, cette année universitaire a donc été riche en initiatives qui sont le fruit de plusieurs années de travail et qui attirent les étudiants. De 2004-2005 à 2005-2006, le nombre total de candidatures à l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle, toutes procédures confondues, est passé de 4900 à plus de 5400. En ce qui concerne l'admission au titre de la mention très bien, il y a eu 1000 candidats cette année contre 400 il y a deux ans. Il y a donc une véritable attractivité du 1<sup>er</sup> cycle, ce dont on peut se réjouir. Mais cette attractivité constitue aussi un défi pour les conditions d'accueil et pour les critères d'excellence de Sciences Po s'agissant de la formation délivrée à ses étudiants.

Le Master a également fait l'objet de chantiers de réflexion féconds en 2005-2006. En premier lieu, le Conseil de Direction s'est penché sur la question du tronc commun, qui n'avait pas été revu depuis 1998, année où on avait décidé de faire évoluer le schéma des scolarités de Sciences Po dans le cadre du LMD. La réflexion sur le tronc commun avait trois objectifs : mieux répartir la charge de travail des élèves ; élargir les domaines et les questions abordées au sein du tronc commun ; insister sur la lecture, l'écriture, l'argumentation et la capacité de synthèse attendue des élèves de Sciences Po. Depuis la rentrée 2006, les cours « classiques » (espace mondial, enjeux politiques, économie) sont bien fréquentés. On a aussi pu faire comprendre aux élèves que la lecture de Montesquieu, d'Aron, de Tocqueville et d'Hannah Arendt est bien sûr nécessaire, mais que la science économique a aussi fourni un certain nombre de penseurs et d'ouvrages importants et que le droit est aussi une science sociale. Le cours de Guy Canivet sur la justice en démocratie et celui de Bruno Latour sur les sciences et la société, qui vont bientôt commencer, doivent également faire partie du tronc commun au même titre que les enseignements classiques.

Le deuxième point important de cette année est la réorganisation du Master d'affaires internationales, que le Conseil souhaitait pour pallier un certain nombre de carences qui étaient apparues au sein de cette formation. On lui a d'abord donné un intitulé plus lisible, « affaires internationales », qui est l'intitulé repris dans toutes les universités partenaires de Sciences Po qui offrent ce type de formation. On a modifié les filières afin qu'elles soient mieux adaptées aux débouchés : cinq filières structurent maintenant le Master. Enfin, on a fait un effort d'orientation. Le Conseil avait demandé que l'on fasse preuve d'une vigilance particulière lors de l'entretien d'orientation afin de s'assurer que les étudiants ont une idée claire de la raison pour laquelle ils souhaitent suivre ce Master. 175 élèves ont passé un entretien et 82 d'entre eux ont passé outre l'avis de cet entretien. Au terme de leur entretien, on leur a dit qu'il y avait des réserves à ce qu'ils entrent dans ce Master d'affaires internationales, mais ils ont cependant souhaité le suivre. C'est une part assez considérable du total d'étudiants qui ont passé cet entretien.

L'année 2005-2006 a également été riche en termes de développement de partenariats universitaires. Un deuxième double diplôme a été créé avec Paris I en droit international. Un double diplôme a également été créé avec l'université Robert-Schuman de Strasbourg en droit économique européen. En termes d'enseignements juridiques sur l'Europe, l'université Robert-Schuman a un potentiel inégalé en France. Sciences Po a également développé des partenariats avec des établissements scientifiques : l'ENSAE, l'ENS - Cachan et Télécom Paris. Sciences Po a continué cette année à développer des doubles diplômes à l'international. Laurent Bigorgne remercie tout particulièrement la DAIE, dont l'apport a été très précieux pour la conclusion de partenariats avec la LSE : Sciences Po a mis en place deux nouveaux doubles diplômes avec la LSE et un troisième double diplôme en affaires européennes est en chantier. L'Institut a également conclu un accord de double diplôme en management public avec l'université Bocconi de Milan. Le programme d'études de Sciences Po au MGIMO de Moscou a été transformé en double diplôme. Enfin, en droit économique, deux accords de double diplôme ont été passés : l'un avec l'université de Mc Gill au Canada et l'autre avec l'université de Sao Paulo au Brésil.

Comment accompagner la professionnalisation des Masters ? Là encore, l'année 2005-2006 a été riche en chantiers. On a cherché à stimuler la recherche d'orientation professionnelle chez les élèves en

créant un livret jeunes diplômés et des ateliers CV de plus en plus nombreux. Avant le forum entreprises qui s'est tenu cette semaine, on a pu constater que tous les ateliers CV ont été pris d'assaut par les étudiants, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. On propose également aux étudiants des simulations d'entretiens plus nombreuses, la présence d'entreprises à Sciences Po tout au long de l'année, aussi bien dans les forums que dans des présentations individuelles, 6000 offres de stages, des forums, des rencontres et des présentations informelles qui se sont multipliées tout au long de l'année universitaire. Cette professionnalisation, nécessaire puisque huit diplômés sur dix travaillent en entreprise, va de pair avec un autre élément essentiel à Sciences Po, à savoir la préparation aux concours administratifs. Là aussi, Sciences Po a continué à avoir de bons résultats en 2005-2006. Pour le concours inter-institutionnel ouvert par l'Union européenne, Sciences Po a eu 64 pré-admissibles sur les 150 étudiants qui avaient régulièrement suivi la préparation et 43 admissibles. On attend encore les résultats d'admission, mais ce résultat paraît déjà digne d'intérêt. Il y a eu un renouvellement des outils pédagogiques de la préparation aux concours administratifs et on a enregistré d'excellents résultats de Sciences Po à tous les concours administratifs. Cela s'est fait au moyen de la systématisation des colles individuelles, de coaching individualisé pour les étudiants et d'accompagnement méthodologique. Sciences Po a fait des efforts sur cette préparation et a étendu un peu son champ de compétences, puisqu'elle accompagne maintenant les futurs agrégés d'histoire à travers une préparation à l'agrégation. Il y a eu cette année quatre admissibles et quatre admis. Ce n'est pas un chiffre élevé, mais c'est le gage d'un enseignement de qualité.

Il termine sa présentation en soulignant deux points. Le premier est le succès des élèves de Sciences Po. Cette année, il a été heureux de voir une équipe de Sciences Po gagner le concours mondial de l'Oréal et une autre équipe gagner le concours Unilever, et de voir que les projets collectifs en affaires publiques ont permis à des étudiants de développer une relation très suivie avec le cabinet Accenture ; le Master d'affaires publiques s'ouvre en effet sur le conseil en affaires publiques, ce qui constitue un débouché intéressant dans le secteur privé. Les succès des étudiants de Sciences Po ont été nombreux et il ne peut pas tous les citer. Il reste cependant quantité de choses à améliorer en 2006-2007 : on a parlé ce matin de la réflexion à mener sur les admissions. Il faudra également mener une réflexion sur l'intégration des élèves, ainsi que sur les enseignements des langues étrangères et en langues étrangères. Il tient enfin à remercier toutes les directions de Sciences Po, qui dans des conditions parfois difficiles, particulièrement pour les services centraux et immobiliers, ont aidé la direction des études et de la scolarité. Il rappelle que l'année dernière a été une année de travaux lourds à Sciences Po. Il remercie également les équipes de la direction des études. Il a demandé aujourd'hui à Alexia de Monterno, à Stéphane Auzanneau et à Cédric Prunier d'être présents, parce que c'est aussi leur travail qui est présenté ce matin.

*b) Questions et observations :*

Michel PEBEREAU le remercie pour ce bilan impressionnant.

François-Xavier PRIOLLAUD souhaite revenir sur les 1<sup>ers</sup> cycles et sur la 3<sup>ème</sup> année à l'étranger. Les 1<sup>ers</sup> cycles en régions sont un succès remarquable, qui permet à Sciences Po de diversifier l'offre de formation auprès de ses étudiants. Il demande si la prochaine étape de ces 1<sup>ers</sup> cycles, qui ont aujourd'hui des effectifs assez limités, pourrait être l'ouverture de Masters en régions. On pourrait envisager de prolonger l'enseignement spécifique de ces 1<sup>ers</sup> cycles par des Masters qui permettraient aussi de développer des partenariats avec des universités en régions. Il souhaite savoir si cette réflexion existe aujourd'hui. En ce qui concerne la 3<sup>ème</sup> année à l'étranger, les statistiques fournies dans ce bilan montrent qu'environ 700 élèves font un séjour d'études et 55 un stage à l'étranger. Il demande si Sciences Po souhaite modifier un peu cette répartition ou bien, dans la mesure où les étudiants doivent de toute façon faire un stage en Master, continuer à privilégier les séjours d'études.

Carl BOUSSIER constate qu'il y a eu une hausse considérable des effectifs sur les deux dernières années. Il demande comment on peut offrir suffisamment de place à autant d'étudiants dans les locaux de Sciences Po. Y a-t-il des solutions envisagées par la direction pour remédier à ce problème ? Sa deuxième question concerne l'oral d'admission en 2<sup>ème</sup> année. Il a été assez surpris de lire au bas de la page 19 du bilan que l'introduction de cette épreuve a permis l'augmentation significative du nombre de boursiers sur critères sociaux. Il demande si cela signifie que cette épreuve orale a pour vocation d'augmenter le nombre de boursiers. Sa troisième question porte sur les stages libres, qui ne sont pas

validés pour le diplôme. On peut se féliciter que les étudiants de Sciences Po fassent de plus en plus de stages et il remercie Sciences Po Avenir, dont le travail a été très efficace. Mais il demande s'il n'y a pas moyen de proposer une sorte de validation ou de reconnaissance de ces stages libres dans le cursus des Masters.

Rémi BENSOUSSAN pense qu'on peut se satisfaire du fait que depuis quelques années, les 1<sup>ers</sup> cycles de Sciences Po prennent une véritable importance dans la formation intellectuelle des étudiants, en raison de leur caractère pluridisciplinaire et du fait qu'ils forment à l'entrée dans des Masters plus professionnalisants. Ne serait-il pas temps d'instaurer une reconnaissance académique et formelle de ces 1<sup>ers</sup> cycles en créant un diplôme d'étape à bac+3 ? On en a déjà beaucoup discuté en Conseil de Direction et en groupe de travail. Il pense qu'on pourrait sanctionner la réussite de ces 1<sup>ers</sup> cycles par un diplôme d'étape qui permettrait aux étudiants qui le souhaitent de continuer leur parcours d'études dans des universités ayant passé avec Sciences Po des conventions reconnaissant ce diplôme d'étape. Cela permettrait en outre aux étudiants de valoriser davantage le 1<sup>er</sup> cycle, qui est certes intéressant mais qui est encore très sous-valorisé par rapport aux étudiants qui entrent à Sciences Po en Master après avoir obtenu une licence dans une université. Par ailleurs, il a pu lire dans le bilan que la direction se félicite de la réflexion engagée sur les tronc communs et de l'importance des tronc communs dans ce qui fait la spécificité de Sciences Po. Lors du dernier Conseil de Direction, on s'est félicité du dialogue social entre les représentants étudiants et la direction sur ce point. Mais lors de la présentation des maquettes pédagogiques très peu de temps avant la rentrée et sans grande consultation avec les représentants étudiants, il s'est étonné du fait que le Master affaires internationales aie un tronc commun spécifique. Cela pose déjà un problème au regard de l'appellation « tronc commun ». Surtout, on avait assuré aux élus étudiants que ce ne serait pas le cas. Il demande quelle est la raison de cette spécificité. Plus généralement, il souligne que dans tous les Masters, les tronc communs sont maintenant fortement conseillés. Cela ne va-t-il pas à l'encontre de la volonté de faire du tronc commun un lieu d'échanges entre tous les étudiants de Master, qui donnera la touche spécifique « Sciences Po » aux différents Masters ? Enfin, en ce qui concerne la question posée par Carl Boussier sur les objectifs de l'oral d'admission en 2<sup>ème</sup> année, il pense qu'il faut se satisfaire du fait que cet oral ait permis une plus grande diversification sociale à Sciences Po. Il serait peut-être bon de présenter un bilan chiffré et une étude détaillée sur les effets de l'introduction de cet oral, afin d'envisager de façon plus juste l'introduction possible de cet oral à l'entrée en 1<sup>ère</sup> année. Il paraît difficile de s'engager sur une réforme du concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année sans connaître les résultats de cette mesure sur l'entrée en 2<sup>ème</sup> année.

François RACHLINE remercie Laurent Bigorgne pour cette présentation très éclairante. Il n'a pas vu de données sur les taux d'échec dans le dossier remis aux membres du Conseil. Il y a une dizaine d'années, il y avait un certain nombre d'étudiants qui échouaient à la fin de la 1<sup>ère</sup> année, mais aussi aux épreuves du diplôme. Contrairement aux universités, Sciences Po a très peu d'échecs. Mais s'il y en a, quelles en sont les raisons et que font les étudiants qui ont échoué ?

Jean-Baptiste PREVOST indique que son intervention ne fera pas forcément écho à la fin de l'intervention de Laurent Bigorgne, qui était très laudative. Il souhaite revenir sur un élément négatif de cette année. L'UNEF considère que 2005-2006 a été une année funeste concernant la question des droits de scolarité. Il ne reviendra pas sur l'analyse que fait l'UNEF de la seconde réforme des droits de scolarité et sur les raisons qui ont motivé la rupture du contrat moral qu'avait passé la direction avec les étudiants. Cette réforme s'est traduite par une augmentation considérable du paiement des droits individuels et un durcissement des conditions d'exonération. L'UNEF continue à refuser la logique même de cette réforme, qui hypothèque tout véritable effort de démocratisation. Sauf si on pense que cette réforme n'a pas vocation à financer le développement de l'Institut, le fait de faire reposer sur les capacités contributives des étudiants le développement de l'IEP fait qu'aujourd'hui il devient financièrement moins intéressant d'avoir plus d'étudiants pauvres à Sciences Po. C'est la principale critique que fait l'UNEF à cette réforme. Il souhaite revenir sur un point qui avait été abordé l'année dernière et qui était la question de sa remise à plat. Une pétition avait été signée par un grand nombre d'étudiants et présentée au Conseil, et la direction avait pris des engagements, notamment sur la mise en place d'un groupe de travail pour discuter de la remise à plat de cette réforme, avec des débats sur les classes sociales défavorisées, sur la question des étudiants internationaux extracommunautaires qui ont des conditions d'exonération difficiles, et sur la situation des étudiants fiscalement indépendants de leurs parents. L'UNEF avait apporté des critiques sur ces questions et

souhaiterait avoir un cadre formel de discussion pour aboutir à une remise à plat de cette réforme qui pose de graves difficultés sociales à un grand nombre d'étudiants.

Son deuxième point d'intervention porte plus généralement sur l'élaboration des réformes à Sciences Po. Comme les années précédentes, on a pu remarquer cette année qu'un grand nombre de réformes majeures avaient été élaborées par des groupes d'experts, ce qui peut se justifier d'un point de vue scientifique et technique : il pense notamment à la création de l'Ecole de journalisme et au travail fait par Michèle Cotta, ainsi qu'à la réforme des droits de scolarité étudiée par la commission Fitoussi. Mais il regrette un peu que ces réformes se fassent uniquement de cette manière. Il est bien d'avoir un apport scientifique et une expertise, mais l'UNEF aurait souhaité que les étudiants puissent y être associés. Il regrette que ce soit dans ces cadres, qui sont en dehors des instances démocratiques de l'Institut, que sont élaborées et décidées des réformes essentielles. Pour éviter que le Conseil de Direction ne soit qu'une simple chambre d'enregistrement, il faudrait que certains intérêts soient mieux représentés et pris en compte dans l'élaboration des réformes et des grands chantiers qui vont être traités à l'avenir. En ce qui concerne le développement de l'offre de 1<sup>er</sup> cycle de Sciences Po, il a entendu parler d'un travail qui serait engagé avec certaines universités de banlieue parisienne, notamment Paris 13. Ce point n'a pas tout à fait sa place dans cette discussion sur le bilan, mais il demande ce qu'il en est. Enfin, les propos de Laurent Bigorgne sur les étudiants entrant dans le Master affaires internationales l'inquiètent. Si un grand nombre d'étudiants passent outre l'avis de l'entretien d'orientation, il serait dommage que la réflexion sur l'orientation des étudiants et leur devenir professionnel finisse par se traduire par la mise en place d'une sélection à l'entrée. Si c'est ce qui est envisagé, il rappelle que les Masters sélectifs posent un vrai problème. Lorsque des étudiants ne peuvent pas faire les études de leur choix et se retrouvent dans des Masters dits « poubelle », c'est un problème grave. La mise en place d'une telle sélection poserait en outre avec encore plus d'acuité la question de la sortie diplômante à bac+3. La réforme de ce Master avait permis de vraiment poser la question des débouchés professionnels des étudiants et d'apporter des vraies solutions, mais il faudrait éviter la sélection.

Jean-Emmanuel COMBES indique que pour la première fois depuis très longtemps, il a vu dans le rapport d'activité de Sciences Po Avenir des références à l'action que mène l'association des anciens Sciences Po auprès des diplômés, ce dont il se réjouit. Il voit là une opportunité importante à la fois pour Sciences Po et pour l'association des anciens de retrouver un chemin qui a existé dans un passé assez lointain, lorsque leurs forces conjointes étaient dédiées à la bonne insertion des diplômés de Sciences Po sur le marché du travail. Il serait heureux de pouvoir continuer dans cette direction en soutenant à la fois le travail qui est fait à l'international et le travail qui est fait dans les ateliers de l'association.

Jean-Paul FITOUSSI remarque que si l'exposé de Laurent Bigorgne a été aussi impressionnant quant au succès des formations de Sciences Po, c'est, à un moment où l'université française est en plein désarroi, parce que Sciences Po bénéficie non seulement de ressources, mais d'une intelligence suffisante pour mettre en œuvre ces ressources grâce à son organisation. La distribution de ressources ne sert à rien s'il n'y a pas les structures nécessaires pour les mettre en œuvre selon un certain nombre d'objectifs. Le système des droits de scolarité participe à cela. Jean-Baptiste Prévost a affirmé qu'il n'y avait pas eu de concertation lors de l'élaboration de la réforme des droits, ce qui n'est pas vrai. Il y a eu une année de concertation avec les étudiants et une année de simulation des propositions faites par les étudiants. Evidemment, lorsqu'on a fait ce travail, on était en information imparfaite et il a fallu corriger le tir au fur et à mesure que les informations réelles parvenaient à la commission. Mais il y a bien eu consensus. Par ailleurs, il souligne que Sciences Po est une communauté éducative entre les étudiants et les enseignants. En un sens, il y a un effet de formation réciproque. La qualité des étudiants pousse les enseignants à se dépasser et inversement. A ce propos, il tient à souligner quelque chose dont les étudiants de Sciences Po devraient se réjouir : l'un des enseignants associés à Sciences Po depuis une vingtaine d'années a reçu cette année le prix Nobel d'économie.

Erhard FRIEDBERG indique qu'il a été absent pendant six mois et qu'il est impressionné par le nombre d'affaires qui ont été menées cette année et par la profondeur des changements qui s'annoncent. Il s'en félicite. Il aimerait cependant avoir plus d'informations sur l'association des centres de recherche et du Master. Il faut éviter que les centres de recherche se concentrent

uniquement sur le Master recherche et que celui-ci se détache du Master de Sciences Po. il faut être très vigilant sur ce point et il aimerait avoir plus d'informations sur ce sujet.

Stanislav KUBACEK souhaite aborder la question des conditions d'études à Sciences Po. Il lui semble que Sciences Po doit non seulement avoir des ambitions, mais aussi permettre aux étudiants de mieux passer leur scolarité. L'Institut accueille un nombre de plus en plus important d'étudiants et il devrait leur consacrer des ressources supplémentaires en proportion. Les étudiants regrettent d'avoir des classes surchargées, pas assez de salles de travail et un accès insuffisant à la bibliothèque. Par ailleurs, il a entendu parler d'un projet de création d'un nouveau 1<sup>er</sup> cycle. Il demande plus d'informations sur ce point. Si on crée un stage obligatoire en 1<sup>er</sup> cycle, il demande si Sciences Po Avenir est prêt à offrir un nombre de stages plus important. Enfin, il souligne que le tronc commun pour tous était un bon moyen d'intégration des étudiants. Interzaide-Fac Verte avait demandé à la direction une consultation sur cette réforme, qui a été élaborée très rapidement et qui a été présentée le matin même du vote en Conseil de Direction, ce qui ne lui semble pas être une bonne façon de faire.

Frédéric BEN HAIM souhaite compléter ces remarques sur les conditions d'études des étudiants en donnant un exemple. Il est exact qu'il faut mettre des moyens en rapport avec les ambitions de l'Institut. Il y a aujourd'hui beaucoup plus d'étudiants en 1<sup>er</sup> cycle, mais il n'y a pas eu d'achat supplémentaire de livres sur le 1<sup>er</sup> cycle de Paris depuis l'année dernière. Cela pose un problème d'accessibilité des ouvrages. Il pense que le groupe de travail se penchera sur ces questions, mais il y a un certain nombre de problèmes qui doivent être résolus. Par ailleurs, il se joint à la question posée sur le Master affaires internationales. En ce qui concerne les droits de scolarité, Interzaide-Fac Verte avait demandé une nouvelle discussion sur ce dossier. Il insiste sur le fait que les étudiants, contrairement à ce qu'on en dit parfois au sein du Conseil, ne sont pas forcément dans une position de refus. Mais ils souhaitent être associés aux réformes qui sont menées. Il est vrai qu'il a existé une certaine concertation comme le soulignait Jean-Paul Fitoussi, mais cela a été le cas seulement dans un premier temps. Les droits de scolarité ont ensuite été largement retouchés et les élus étudiants se sont opposés à cette deuxième mouture qui leur paraissait beaucoup moins équitable. Les élus étudiants souhaitent en discuter à nouveau. D'une manière générale, il a l'impression qu'il y a une rigidisation de plus en plus grande et que les parcours des étudiants devient de plus en plus tracés. On a par exemple instauré un stage obligatoire en 1<sup>er</sup> cycle. On peut se demander si c'est la nature de l'école de tracer systématiquement les parcours et les stages des étudiants dès le 1<sup>er</sup> cycle. Il est vrai que les Masters deviennent de plus en plus professionnels, mais les passerelles entre les Masters sont de plus en plus limitées et il est difficile de se réorienter une fois qu'on a commencé un Master. Il serait souhaitable qu'il y ait une certaine perméabilité entre les différentes formations de l'Institut.

Richard DESCOINGS répond à François-Xavier Priollaud que le nombre d'élèves dans les 1<sup>ers</sup> cycles en régions est important, notamment à Nancy, où ils sont près de 300 pour cette rentrée universitaire, ce qui est supérieur de 25% à ce qui avait été prévu en vitesse de croisière. Le cycle de Menton, dans sa deuxième année de fonctionnement, a un nombre d'élèves deux fois supérieur à ce que l'on avait imaginé. Cela pose effectivement la question de savoir s'il y a une suite aux 1<sup>ers</sup> cycles dans les régions. Il faut être extraordinairement prudent, car Sciences Po s'est moralement engagé auprès des IEP qui sont en régions à ne pas développer sur place des Masters leur faisant concurrence. Pour le moment, Richard Descoings ne voit pas d'évolution de cette situation. Un des éléments très importants qu'il faudra considérer sera l'évolution des IEP de régions dans la nouvelle organisation de l'enseignement supérieur en France. Deux éléments majeurs entrent en jeu. Au début des années 2000, la majorité des IEP ont décidé de caler leur diplôme à bac+4. Richard Descoings et René Rémond n'ont pas ménagé leurs efforts pour les persuader que ce choix était étrange au moment où l'ensemble des universités françaises et européennes allaient se caler sur un système de 3-5-8. Ils n'ont pas réussi à les convaincre. Le résultat est que lorsque le LMD a été mis en œuvre par les universités sur le fondement des textes du ministère de l'Education nationale, des diplômes nationaux de niveau Master ont été proposés aux IEP pour les porter, mais ces diplômes sont délivrés par les universités, ce qui est très différent de la situation précédente. Il n'a pas été simple de faire en sorte que le décret qui confère de droit le grade universitaire de Master aux diplômés de Sciences Po soit étendu aux IEP de province. Les universités n'y étaient pas complètement favorables, pour des raisons compréhensibles : alors que Sciences Po est un établissement autonome, les IEP en régions sont des composantes de leur université de rattachement. Or les universités de rattachement souhaitent de plus en plus avoir une cohésion de leur stratégie universitaire. Il y a une deuxième évolution considérable : les pôles de recherche et

d'enseignement supérieur. A Bordeaux, Grenoble et Lyon, des restructurations sont en cours et les IEP sont pris dans ces restructurations. Il est trop tôt pour dire jusqu'où ira l'inclusion de ces IEP dans ces universités. Mais si les PRES deviennent une réalité et si le diplôme des IEP est moins visible derrière les diplômes nationaux de Master, cela transformera très clairement la situation. Mais il est un peu tôt pour savoir jusqu'où cela ira et tant qu'il n'y aura pas d'éléments plus précis, Richard Descoings estime qu'il n'est pas souhaitable de créer des Masters en régions. En ce qui concerne les stages de 3<sup>ème</sup> année, Sciences Po est dans l'orientation : l'Institut a développé l'offre de stages et tente de convaincre un nombre non négligeable d'élèves de choisir les stages aussi bien que les études sur un campus universitaire. Mais il s'agit simplement de conseils et Sciences Po respecte les choix des étudiants en la matière, même si on sait que l'orientation bien informée peut conduire des élèves à changer d'avis. Il arrive aussi assez souvent que des étudiants fassent un semestre d'études et un semestre de stage à l'étranger.

En ce qui concerne l'accueil d'étudiants de plus en plus nombreux de 1<sup>er</sup> cycle, il rappelle à Carl Boussier qu'il y a d'abord des cycles installés en région. En outre, Sciences Po vient d'acquérir un immeuble au 13 rue de l'Université, qui va apporter à l'établissement 30 salles de classe et amphithéâtres supplémentaires par rapport aux 50 dont dispose actuellement Sciences Po. C'est une augmentation comme rarement Sciences Po en a connue en une seule fois. Plus généralement, concernant la question globale du nombre d'élèves à Sciences Po, il souligne qu'on remonte à peine la pente de l'époque où il y avait 1200 élèves en année préparatoire à Sciences Po. On vient de dépasser le chiffre de 5000 élèves à Sciences Po, qui était un chiffre des années 60. Derrière le nombre d'étudiants, il y a une stratégie. Quand on conçoit le nombre des élèves de Sciences Po, il faut prendre en considération trois critères : le nombre des candidatures, la qualité de ces candidatures et les débouchés professionnels. Mais il ne défendra jamais devant le Conseil un critère qui serait la rareté comme pierre de touche de la qualité de Sciences Po. Une des difficultés de l'enseignement supérieur français est que les filières sélectives ne considèrent que rarement le rôle qu'elles doivent jouer pour alimenter ensuite les entreprises. Par exemple, la plupart des IUT marchent très bien. Il y a aujourd'hui 30 000 places d'IUT en France qui n'ont pas été utilisées. Ce n'est pas normal, alors que ces IUT conduisent assez directement à l'emploi pour ceux qui le veulent et alors que la majorité des étudiants en IUT ont passé un bac général et que, du coup, les bacheliers technologiques et les bacheliers professionnels n'ont pas été intégrés dans les IUT. En outre, les diplômés de ces IUT continuent leurs études après l'IUT et ne le font pas nécessairement en licence professionnelle. Il y a eu un phénomène d'éviction des bacheliers technologiques et professionnels pour qui les IUT avaient été conçus et derrière, ceux qui ont profité de ces études en IUT ne vont pas directement dans la vie professionnelle. Il y a en même temps organisation de la rareté puisqu'il y a 30 000 places libres. Pour ce qui est d'autres grandes écoles comme les écoles de commerce, il n'y a pas eu d'évolution du nombre d'élèves dans les écoles de commerce, mais il y a eu évolution du nombre des écoles de commerce. Au lieu d'accueillir plus d'élèves dans des écoles dont la qualité n'est pas en cause, on a multiplié les écoles, ce qui coûte relativement cher, sans savoir si leur niveau de qualité est identique. Il y a là un vrai problème. Richard Descoings estime que Sciences Po doit être pionnier dans l'idée que ce qui compte, c'est la qualité et l'accès à la vie professionnelle. Quant au rôle de l'oral d'admission en 2<sup>ème</sup> année, il n'a pas pour objectif d'accueillir plus de boursiers. Aucun des oraux n'a pour but d'augmenter le nombre de boursiers. Simplement, l'étude qui avait été réalisée pour le concours 2000 montrait que c'est l'introduction d'un oral et donc la possibilité d'avoir plus d'admissibilités qui donnait des opportunités plus nombreuses à des candidats plus diversifiés. C'est un effet second dont il se félicite.

Il répond à Rémi Bensoussan qu'il croit effectivement qu'on peut aujourd'hui mieux valoriser les études poursuivies en 1<sup>er</sup> cycle, notamment dans les cycles en régions. Il y a cinq ou six ans, il y avait des interrogations sur la qualité de ces 1<sup>er</sup> cycles, sur la qualité de leurs enseignants, certains doutant de la possibilité de trouver de bons enseignants en province, sur l'intérêt pédagogique de ces 1<sup>ers</sup> cycles et sur leur capacité à attirer des élèves. Il se réjouit aujourd'hui que la question ne se pose plus de la même manière. Une reconnaissance formelle du niveau des étudiants qui ont suivi les trois années de ce 1<sup>er</sup> cycle et qui ont donc acquis 180 crédits lui paraît possible parce que la qualité est reconnue. En outre, il estime que c'est sans doute souhaitable aujourd'hui, contrairement à ce qu'il disait en 1999-2000, pour une raison simple : lorsque Sciences Po est passé d'un diplôme d'établissement à bac+3 à un diplôme d'établissement à bac+5, il a fallu informer sans cesse les

recruteurs de cette modification. Ce n'est pas complètement achevé. Il y a encore des entreprises qui considèrent que le diplôme de Sciences Po peut être acquis en trois ans, ce qui a des effets très concrets sur le niveau de rémunération des diplômés ou sur les responsabilités qu'on leur donne. Mais il y a maintenant dans l'immense majorité des entreprises une reconnaissance claire de ce que le diplôme de Sciences Po est à bac+5. Cette reconnaissance a été considérablement solidifiée par le fait que le grade universitaire de Master est désormais décerné de droit aux élèves qui ont le diplôme d'établissement. On peut donc aujourd'hui regarder de près quelle serait la forme de cette valorisation du 1<sup>er</sup> cycle et quelle serait la nature de la certification d'un système qui donne déjà 180 crédits. Il répond à François Rachline qu'il n'a pas les chiffres sur les taux d'échec et que Laurent Bigorgne lui donnera la réponse.

En ce qui concerne l'orientation et un possible *numerus clausus* en Master d'affaires internationales, il répond à Jean-Baptiste Prévost que la direction ne va pas tirer argument de ce que les étudiants ne suivent pas les conseils qu'on leur donne pour prendre la décision à leur place. Ceci étant, on va les suivre avec immensément d'intérêt. Richard Descoings espère que la direction ne devra pas prendre des exemples d'échecs pour convaincre d'autres étudiants. On reste dans une logique d'orientation. L'Institut a une certaine responsabilité dans ce domaine, qui est de ne pas emmener les diplômés vers le mur. En ce qui concerne la réforme des droits de scolarité, il fait remarquer que cette année a sans doute été funeste pour ceux qui ont les moyens de payer des droits de scolarité élevés mais qu'elle a été faste pour les boursiers du CROUS qui ont eu 50% de plus que ce qu'ils perçoivent dans les universités. En ce qui concerne les possibilités de créer d'autres 1<sup>ers</sup> cycles, il manque un 1<sup>er</sup> cycle euro-asiatique, un 1<sup>er</sup> cycle transatlantique, un 1<sup>er</sup> cycle consacré à l'Afrique ou plus largement aux problèmes de développement. Reste à savoir si on peut les mettre en œuvre. Jean-Baptiste Prévost a mentionné un projet avec Paris 13. L'action de Sciences Po finit par être reconnue non seulement par les lycées, mais aussi par les universités. Richard Descoings se réjouit de ce que Sciences Po représente aujourd'hui une force d'attraction.

Il est d'accord avec Erhard Friedberg sur le fait que les chercheurs ne doivent pas seulement enseigner au sein du Master de recherche et de l'Ecole doctorale. Ils doivent aussi enseigner en 1<sup>er</sup> cycle et dans d'autres Masters et ils le font. D'ailleurs, certains chercheurs ou enseignants-chercheurs qui avaient commencé à enseigner dans le Master recherche sont passés en Master professionnel. C'est bien pour ces Masters et cela correspond aussi à la volonté de ces chercheurs de ne pas se limiter à la filière recherche. Il répond à Stanislav Kubacek qu'il voudrait l'emmener avec lui quand il visite d'autres universités. Quand il parle, avec une angoisse que le directeur comprend mal, de classes surchargées, de conditions d'études qui ne sont pas aux standards internationaux qu'on est en droit d'attendre d'une école comme Sciences Po, il y a des limites. Il lui rappelle que Sciences Po vient de refaire entièrement deux étages d'amphithéâtres. Il lui propose d'aller dans d'autres universités parisiennes comme la Sorbonne ou Dauphine et de faire des comparaisons. Quant à la bibliothèque, il rappelle que Sciences Po a investi 10 millions d'euros en 2003 pour refaire entièrement le 30 rue Saint-Guillaume et consacrer ce bâtiment aux services de documentation. Il comprend que certains veulent toujours plus et que Stanislav Kubacek ait choisi, parmi les élus étudiants, d'être Monsieur Plus. Cela aiguise l'envie de la direction de faire mieux. Mais il lui demande d'imaginer de se retrouver au Conseil d'Administration d'une université totalement dépourvue de moyens. Son discours ne serait pas compris. Richard Descoings le comprend et essaie de faire toujours mieux. Sciences Po va donc continuer de tenter d'être à la hauteur. Mais c'est comme l'appartenance aux classes moyennes : beaucoup de gens pensent qu'ils appartiennent aux classes moyennes alors qu'ils appartiennent aux classes supérieures. Il faut se méfier des discours qui laisseraient entendre que Sciences Po n'en fait pas assez pour ses étudiants. Il faut toujours se comparer à ce qu'il y a de mieux, mais il ne faut jamais oublier ceux qui ont moins, parce qu'à un moment donné, la société ne supporte plus le discours de ceux qui ont beaucoup et qui voudraient encore plus. Il est cependant d'accord avec Stanislav Kubacek sur le fond : Sciences Po doit poursuivre ses efforts. Il indique qu'il proposera au prochain Conseil d'Administration de la FNSP un projet pour rénover les salles de bibliothèque du 27 rue Saint-Guillaume. On peut continuer à faire mieux et plus, mais il faut faire attention au vocabulaire que l'on utilise : il n'y a pas de classes surchargées ou de mauvaises conditions d'études à Sciences Po.

En ce qui concerne le fait que Sciences Po pense les parcours, il répond à Frédéric Ben Haim que Sciences Po est bien une institution universitaire qui pense les parcours de ses élèves. Mais il ne comprend pas ce que disait Frédéric Ben Haim sur le fait que ces décisions n'avaient pas été discutées.

Au contraire, toutes les questions concernant le tronc commun avaient largement fait l'objet de débats en groupe de travail et dans les Conseils. L'Institut pense les parcours parce qu'il a une politique de l'offre éducative et qu'il ne veut pas de consommateurs aléatoires de l'offre de formation.

Michel PEBEREAU remercie le directeur. Il constate que le débat a été très riche, ce que justifiait la qualité du bilan. Cette année a été particulièrement féconde à tous points de vue.

Laurent BIGORGNE répond à François Rachline qu'il est plus compliqué d'agglomérer aujourd'hui un taux d'échec puisque le système de crédits ECTS permet un glissement et qu'on peut passer en 2<sup>ème</sup> année sans avoir tout validé de sa 1<sup>ère</sup> année. Il reste cependant deux points d'arrêt possibles. Le premier est à l'issue du 1<sup>er</sup> cycle. Chaque année, une quinzaine d'étudiants ne passent pas en Master et doivent reprendre des enseignements soit au terme d'un séjour d'études ou d'un stage à l'étranger, soit par manque d'accumulation de crédits ECTS. Ils ne perdent cependant pas nécessairement une année, puisque la plupart de ces étudiants peuvent récupérer ce qui leur manque en un semestre. S'agissant du Master, les choses sont plus complexes parce qu'il y a de plus en plus d'étudiants qui soit ménagent une année de césure, soit étalent leur scolarité, surtout en 5<sup>ème</sup> année. On enregistre chaque année entre une trentaine et une quarantaine d'échecs par insuffisance de crédits capitalisés au titre de la diplomation. Mais il est de plus en plus difficile de lire ces situations parce que les stratégies des étudiants sont de plus en plus élaborées, ce dont il faut se réjouir. Il faut distinguer l'échec de quelqu'un qui a raté un examen ou le grand oral de la situation d'un étudiant qui choisit de ne pas sortir au bout de deux années de Master parce qu'il est allé chercher un deuxième stage ou une autre expérience qui valorise son CV.

Jean-Baptiste PREVOST répète sa question sur l'engagement qu'avait pris le directeur concernant la remise à plat des droits de scolarité. Il demande si le groupe de travail sera constitué.

Richard DESCOINGS répond non à une remise à plat. Il comprend la position des élus de l'UNEF, qui étaient contre cette réforme pour des raisons de principe et qui souhaitent revenir dessus. Il ne s'oppose pas à ce que la commission de suivi social fasse des propositions précises, mais il n'est pas question de remettre à plat l'ensemble de la réforme votée par le Conseil.

### III. PARTENARIATS INTERNATIONAUX

#### a) Exposé :

Alessia LEFEBURE souligne que ces nouveaux accords sont une illustration concrète du bilan présenté par Laurent Bigorgne en ce qui concerne les partenariats internationaux, en particulier vers l'Asie. Le dossier envoyé aux membres du Conseil contient une copie de deux accords de cursus intégrés avec les deux premières universités chinoises : l'université de Pékin et l'université de Fudan à Shanghai. Il s'agit d'accords qui permettent à cinq étudiants par université d'être sélectionnés ensemble par des experts de Sciences Po et de l'université partenaire, d'effectuer la première partie de leur parcours dans l'université chinoise et de rejoindre Sciences Po en Master. A la fin de ce parcours en cinq ans, les étudiants obtiendront un BA de l'université chinoise et le Master de Sciences Po. C'est un modèle connu ici, que Sciences Po a déjà mis en place depuis quelques années avec des universités américaines. Il est en revanche nouveau pour la Chine. Il ne s'agit pas d'une grande révolution, puisque ces deux universités sont des partenaires avec lesquels Sciences Po a des relations depuis plusieurs années, avec des échanges d'étudiants de 1<sup>er</sup> cycle, des programmes d'échanges d'enseignants et des programmes de recherche. Il s'agit d'une étape intermédiaire dans le renforcement des relations de Sciences Po avec ces deux universités. Elle ajoute que ce sont des universités prestigieuses, qui sont numéro 1 et 3 selon les classements chinois et qui commencent à apparaître dans les classements internationaux. L'université de Pékin en particulier était présente dans le top 100 selon le *Times higher education*, ce qui est une nouveauté. Au delà de cela, ce sont des universités qui sont considérées comme des universités d'excellence par le gouvernement chinois. Cela signifie que le gouvernement leur donne plus de moyens pour développer à court terme des pôles d'excellence compétitifs sur la scène internationale. Ce ne sont donc pas des partenaires pris au hasard. L'objectif immédiat de Sciences Po dans la conclusion de ce type d'accords est de trouver des nouvelles places pour les étudiants de 3<sup>ème</sup> année, puisqu'il y a une demande croissante de la part des étudiants vers l'Asie. On anticipe un nombre de plus en plus important de demandes de la part des étudiants. Sciences Po a également un objectif plus général, qui est de resserrer ses liens avec ces universités, qui sont dans une phase nouvelle de leur ouverture internationale et qui se recentrent sur un nombre de plus en plus réduit de partenaires d'excellence. Alexia de Monterno termine en rappelant ce qui s'est passé la semaine dernière à l'occasion de la visite du président Chirac en Chine. L'université de Pékin l'a accueilli pour une allocution devant les étudiants et le président de l'université, Monsieur Su, dans son introduction au discours de Jacques Chirac, a dit qu'il se réjouissait de la coopération avec la France et a cité nommément trois accords de coopération : avec Sciences Po, avec l'ENS et avec l'Ecole polytechnique.

#### b) Questions et observations :

Charlotte CAVAILLE se réjouit de l'augmentation du nombre de places vers l'Asie. Quand Richard Descoings a parlé des zones qui pourraient être concernées par un nouveau cycle en région, il a mentionné l'Afrique. Il est dommage que Sciences Po n'ait pas plus d'accords avec ce continent, d'autant plus que quand on va dans des universités américaines, on constate qu'elles ont des accords avec des universités africaines. Par ailleurs, l'accord avec l'université de Fudan mentionne la possibilité de bourses et de facilités de financement pour les droits de scolarité. Cela ne semble pas être le cas avec l'université de Pékin. Enfin, elle indique que l'UNEF a eu des retours d'étudiants chinois qui étaient très perdus concernant ce qu'ils devaient payer et qui avaient l'air d'avoir appris cela en arrivant en France.

Richard DESCOINGS répond qu'il vérifiera cela de près pour voir quel est le problème.

Alessia LEFEBURE donne deux éléments de réponse. Le premier est que la DAIE est consciente du fait qu'il faut de plus en plus de places et qu'il faut diversifier l'offre. La DAIE ne souhaite pas que tous les étudiants de Sciences Po aillent aux Etats-Unis et son travail est donc de trouver des places partout. L'Afrique est donc une destination qu'il faut développer. Pour ce qui concerne l'Asie, dont elle s'occupe tout particulièrement, il y a eu cette année beaucoup plus de places que de demandes des étudiants. C'est ce que la DAIE essaie de faire pour que les étudiants aient plus de chances d'avoir

leur premier ou leur deuxième choix. Pour ce qui est des bourses, les étudiants étrangers qui viennent en Master à Sciences Po sont tous soumis au même régime. Il n'y a pas de conditions particulières pour les bourses et Sciences Po ne lie pas ces accords à des bourses. En l'occurrence, une des deux universités a demandé que l'on mentionne qu'il serait possible pour ces étudiants de faire une demande de bourse. En fait, il s'agit des bourses Boutmy, qui sont des bourses d'excellence que tous les étudiants peuvent demander. Mais Sciences Po n'a pas créé de bourse liée à un pays ou une université. Enfin, elle indique que l'information en direction des étudiants chinois s'améliore mais qu'il est parfois difficile pour eux de comprendre certaines choses, comme par exemple les échéances.

*c) Vote :*

L'accord de partenariat international avec l'université de Pékin est adopté à l'unanimité.

L'accord de partenariat international avec l'université Fudan de Shanghai est adopté à l'unanimité.

#### **IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 26 JUI 2006**

Frédéric BEN HAIM constate que le document indique qu'il y a eu une difficulté technique lors de l'enregistrement de cette séance et que le procès-verbal est donc incomplet. Il propose de pouvoir compléter certaines interventions et faire retirer des interventions qui ont été attribuées par erreur à certaines personnes.

Michel PEBEREAU lui répond que c'est comme d'habitude l'objet de ce point de l'ordre du jour. Sa demande est donc par définition acceptée. Le procès-verbal est incomplet à partir de la page 6. Chacun peut donc proposer au secrétariat une rédaction courte des propos qu'il a tenus. Le secrétariat les prendra en compte et proposera un nouveau procès-verbal provisoire pour la prochaine réunion.

François Rachline propose une correction de son intervention à la page 5.

Michel PEBEREAU indique que sous réserve de la modification de quelques interventions d'étudiants à partir de la page 6, le Conseil approuve le reste et qu'il approuvera définitivement le procès-verbal à la prochaine séance.

#### **V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Rémi BEN SOUSSAN souhaite faire part au Conseil de Direction d'un mouvement assez massif des étudiants en début d'année concernant la question de la politique des langues. Lors de la présentation des maquettes quelques jours avant la rentrée et au moment des inscriptions pédagogiques, ils ont découvert que tous les nouveaux étudiants de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> année sont maintenant obligés de faire de l'anglais, quelle que soit la procédure par laquelle ils sont entrés et quelle que soit la langue qu'ils avaient prise au concours ou qui avait été prise en compte pour l'admission au titre de la mention très bien. En outre, s'ils n'ont pas un niveau 4, qui est assez élevé, ils se retrouvent en bi-classe et doivent donc faire 4 heures d'anglais par semaine au lieu de 2. On ne peut que se féliciter de l'accent mis sur les langues à Sciences Po, mais cela pose problème parce que les bi-classes empêchent les étudiants de suivre une deuxième langue. Les étudiants ont été très surpris qu'une école comme Sciences Po, qui vante les mérites de l'ouverture à l'international et qui affiche des ambitions importantes, ne propose que de l'anglais à ses étudiants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année et ne les considère pas capables de mener de front l'amélioration de leur niveau d'anglais et l'amélioration de leur niveau dans une deuxième langue. Les étudiants ont contacté l'UNEF, qui a essayé de trouver des moyens d'action collective. Une pétition a été signée par plus de 800 étudiants. Les élus de l'UNEF transmettront cette pétition lors de la prochaine réunion du Conseil et ils vont formuler quelques propositions permettant de concilier une pédagogie de la réussite en langues à Sciences Po. En effet, le fait de ne pas pratiquer leur deuxième langue pendant une année est préjudiciable aux étudiants. Au niveau du Master, il y a eu quelques problèmes dans le Master affaires internationales. De nombreux étudiants se sont retrouvés coincés dans un système où ils n'avaient que de l'anglais et pas de possibilité de suivre une deuxième langue à moins d'avoir un niveau 5, qui est quasiment bilingue.

Stanislav KUBACEK demande s'il ne serait pas possible de mettre en place un groupe de travail réunissant des élus des Conseils et Richard Collins ou un autre représentant de la direction des langues pour parler de la politique des langues à Sciences Po. Par ailleurs, il souhaite revenir sur les propos qu'il a tenus concernant l'accueil des étudiants à Sciences Po. Il souligne que les étudiants étrangers sont parfois surpris quand ils arrivent à Sciences Po. Bien que l'Institut soit réputé à l'international, les conditions d'études n'y sont objectivement pas les mêmes que dans des universités internationales beaucoup moins connues que Sciences Po. Pour avoir séjourné dans plusieurs universités à l'étranger, il peut en témoigner. Il regrette les difficultés des universités françaises, mais leurs problèmes ne justifient pas que Sciences Po n'améliore pas les conditions d'études de ses étudiants.

Carl BOUSSIER souhaite attirer l'attention du Conseil de Direction et de la direction sur une initiative étudiante qui rencontre à la fois beaucoup de succès et quelques difficultés. Il s'agit de l'initiative Radio Sciences Po. Le dernier entretien que lui a accordé Richard Descoings a déjà été téléchargé plus de 1000 fois, ce qui prouve un certain engouement et une véritable demande de la part des étudiants. Mais elle a des difficultés à pouvoir continuer ses émissions. On avait promis à ses animateurs qu'ils pourraient éventuellement utiliser les studios de l'école de journalisme et même aménager un studio grâce à une subvention. Mais ils ont du mal à contacter la direction. Il demande s'il est possible de leur donner une réponse.

Richard DESCOINGS indique qu'il inscrira le débat sur la question des langues à l'ordre du jour d'un prochain Conseil de Direction. Il fait cependant remarquer que le quart des dépenses pédagogiques de Sciences Po est consacré aux langues, ce qui est considérable, et demande si on peut entrer dans la vie professionnelle sans maîtriser l'anglais.

La séance est levée à 10h21.